

République Française



Département de la Charente

Séance du mardi 12 Juillet 2022

Délibération n°20220712\_12

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**  
Présents : 46  
Suppléants : 4  
Pouvoirs : 5  
= **VOTANTS : 55**  
- dont « pour » : 55  
- dont « contre » : 0  
- dont « abstention » : 0

**Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du challenge  
« 4L Trophy 2023 »**

Le mardi 12 Juillet 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 05/07/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CHARMÉ,

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – NAFFRICHOUX Marc – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth ROUMAGNE Magalie – MAGNANT Jocelyne.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1- BUISSON Guy suppléant de BOIREAUD Philippe
- 2- RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine
- 3- BERTRAND Michel suppléant de ST-FRAIGNE
- 4- DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

- 1- FLAUD Yves pouvoir à BOUCHET Éric
- 2- LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian
- 3- VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 4- MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine
- 5- CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

-----  
Absents : TEILLET Anne - PERCHE Marie-Annick - GUYON Jean-Guy - COYAUD Pierrick - PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis- PAPILLAUD Sonia – FAURE Sigrid - MAHÉ Jacques – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuela – SEVRIT Raymond – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du challenge « 4L Trophy 2023 »**

*Vu la demande de sponsoring formulée par Monsieur Jules CHOPINET demeurant à Fouqueure et Mme Pauline MOINARD en vue de participer à l'édition 2023 du challenge sportif et solidaire « 4L Trophy »,*

*Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 11 juillet 2022, proposant un sponsoring communautaire,*

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande de soutien financier faite auprès de la communauté de communes par Monsieur Jules CHOPINET et Mme *Pauline MOINARD* en vue de participer à l'édition 2023 du challenge sportif et solidaire « 4L Trophy ».

Le budget prévisionnel de ce challenge s'élève à 12 050 €.

Les 2 porteurs de projet sont étudiants et souhaitent s'engager dans une aventure humaine, sportive et humanitaire. Ils ont constitué une association « POLYTETRAL » pour participer à ce raid humanitaire et apporter une aide éducative aux enfants dans le besoin.

Il est proposé de sponsoriser les 2 jeunes participants pour leur démarche humanitaire, citoyenne et sportive.

Le bureau propose un sponsor financier de la communauté de communes à hauteur de 10 % du montant des frais d'inscription soit une aide financière maximum de 350 €.

Monsieur le Président précise que le sponsoring constitue par ailleurs un outil de communication participant au rayonnement de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 350 € au profit de l'association POLYTETRAL dans le cadre de la participation de M. Jules CHOPINET et Mme Pauline MOINARD à l'édition 2023 du 4L Trophy,***
- ***D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre du BP 2022,***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toute convention en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Christian CROIZARD**

